



Le mot de Monsieur le Maire

Je suis heureux de m'adresser à vous pour présenter, en mon nom et au nom du Conseil municipal, nos meilleurs vœux pour l'année 2019.

L'état civil a enregistré en 2018 une naissance, un mariage et deux PACS. Mais aussi, malheureusement, six décès, parmi lesquels ceux de deux conseillers municipaux, Jocelyne MORON et André BOTTIER. Ils étaient tous deux très attachés à leur fonction d'élu. Jocelyne Moron, par son dynamisme, a insufflé un nouvel élan dans la vie associative et André Bottier, grâce à sa disponibilité, a assumé ses missions avec dévouement. Micheline Chéreau et Jean-Claude Rivière habitaient Villechauve depuis de nombreuses années et étaient bien connus dans la vie locale. Je souhaite rendre hommage à Jeanne Surgé, partie rejoindre le regretté Louis Surgé, notre ancien maire. Employée communale de Villechauve pendant 33 ans en tant que gérante de l'agence postale, elle était appréciée de tous par sa gentillesse et sa serviabilité.

Dans le domaine de l'urbanisme, il a été déposé en mairie 3 permis de construire et 18 certificats d'urbanisme.

Au niveau des travaux, l'année 2018 a été consacrée à l'aménagement de la voirie avec une liaison piétonnière sécurisée entre le bourg et le site du plan d'eau pour un coût de 52759 € subventionné à hauteur de 54 % par le Conseil départemental.

Grâce à une gestion rigoureuse, nous pouvons nous satisfaire d'avoir une situation financière très saine, ce qui nous a permis d'effectuer des investissements sans augmenter les taux d'imposition communaux.

Pour cette année 2019, les investissements seront réalisés principalement dans le domaine de la voirie, avec une réfection du chemin de la Pézière. Par ailleurs, notre salle des fêtes sera valorisée par la vitrification du parquet. Enfin, nous souhaitons moderniser notre commune par l'effacement des réseaux aériens de notre bourg : les études du projet seront réalisées en 2019.

Faire vivre un village comme le nôtre, c'est aussi s'appuyer sur le dynamisme de toutes nos associations communales qui proposent des activités et manifestations pour tous les goûts : concours de belote, dance country, pêche au plan d'eau communal, randonnée pédestre, festivités du 14 juillet, vide-grenier, yoga, école de cirque, activités pour les aînés etc. La vie associative se porte très bien à Villechauve et je veux saluer l'ensemble des bénévoles qui participent à l'animation de notre village et s'investissent pour maintenir vivant un lien social si important aujourd'hui.

Nous nous efforçons de faire de Villechauve un village accueillant, en apportant aux habitants des services de qualité. Nous attachons de l'importance au bien-être de nos concitoyens, en veillant à conserver avec eux une indispensable proximité. Notre collaboration avec la boulangerie d'Authon pour l'offre d'un dépôt de pain en est un exemple concret.

Le dynamisme de notre commune repose aussi sur les acteurs économiques et je salue donc nos précieuses entreprises qui valorisent notre territoire local.

Au plan de la communication, notre site internet, source d'informations utiles et d'actualités de notre village, a atteint son rythme de croisière.

Je vous présente donc, avec l'ensemble du Conseil municipal, mes vœux les plus sincères, de santé et de bonheur, sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels et associatifs.

Vive Villechauve, vive la République et vive la France !



SOMMAIRE

<i>Le mot de Monsieur le Maire.....</i>	<i>p.01</i>
<i>La cérémonie des Vœux pour l'année 2019.....</i>	<i>p.03</i>
<i>Le Conseil municipal.....</i>	<i>p.04</i>
<i>Les Agents communaux.....</i>	<i>p.05</i>
<i>Les numéros utiles.....</i>	<i>p.05</i>
<i>Les informations pratiques.....</i>	<i>p.06</i>
<i>Les inscriptions à l'état-civil en 2018.....</i>	<i>p.08</i>
<i>Le concours des Maisons fleuries.....</i>	<i>p.08</i>
<i>Parrainage civil.....</i>	<i>p.08</i>
<i>Les cérémonies du Souvenir.....</i>	<i>p.09</i>
<i>Les réalisations 2018 et projets 2019.....</i>	<i>p.14</i>
<i>Les actions sociales 2018.....</i>	<i>p.15</i>
<i>Les syndicats intercommunaux.....</i>	<i>p.16</i>

Les renseignements administratifs et sociaux :

- *Mission locale du Vendômois.....**p.18*
- *PACT du Loir-et-Cher.....**p.18*
- *MSA Touraine, Présence Verte.....**p.19*
- *ADMR Loir-et-Cher.....**p.19*
- *Recensement et Journée d'Appel de Préparation à la Défense.....**p.20*
- *Conciliateur de Justice.....**p.21*

Les Associations :

- *Le Comité des Fêtes.....**p.22*
- *L'Amicale du 3^{ème} Âge.....**p.26*
- *Le Club d'animation du plan d'eau.....**p.26*
- *La Maison des Acrobates.....**p.34*
- *Le Club de danse country.....**p.37*
- *Le Club Partager le Yoga.....**p.39*

La cérémonie des vœux pour la nouvelle année 2019

Le 18 janvier 2019, M. le Maire Alain Lajoux a présenté les vœux du Conseil municipal aux habitants de Villechauve, en présence de M. Serge Lepage, Vice-Président de la Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois et Maire de St-Amand, de Mme Claire Foucher-Maupetit, Conseillère départementale et Maire de Selommès, ainsi que des représentants de la Brigade de Gendarmerie et de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de St-Amand.



M. Alain Lajoux présente le bilan des réalisations communales pour l'année 2018 et adresse ses félicitations et remerciements à tous les acteurs municipaux, associatifs et bénévoles qui ont contribué au dynamisme de la Commune de Villechauve, tout comme les entreprises artisanales et agricoles.



Les Conseillers municipaux écoutent attentivement M. Serge Lepage annoncer que certaines compétences initialement dévolues à la Communauté d'agglomération revenaient aux Communes. Il annonce aussi la création probable d'une commune nouvelle dont Villechauve ferait partie en compagnie d'autres communes avoisinantes.



Les lauréats du concours annuel des Maisons fleuries viennent de recevoir leur prix des mains de M. Christian Chéreau, Conseiller municipal : à gauche : M. Ronflard, au centre : Mme Poirier, à droite : M. et Mme Landier.



Les participants à la cérémonie se sont réunis à proximité du buffet dressé à leur intention. Ils échangent leurs vœux pour l'année 2019 tout en se félicitant d'habiter une commune où règne une convivialité évidente.

NOS ÉLUS ET NOTRE PERSONNEL COMMUNAL

Composition du Conseil Municipal

Le Maire : M. LAJOUX Alain, entrepreneur maçon retraité 02 54 82 88 34
06 72 06 91 56

Les Adjoints :

M. DARJO Alain, enseignant-chercheur retraité 02 54 80 34 57 - 06 85 24 94 41
M. CHÉREAU Christian, entrepreneur forestier retraité 02 54 80 30 17
06 10 25 79 05

Les Conseillers :

M. GARCIA Michel, cadre commercial retraité 02 54 73 92 45 - 06 23 78 05 98
M. BOIS Robert, cadre retraité 06 01 95 94 10
Mme DELÉTANG Martine, ouvrière 02 54 80 32 32
Mme POIRIER Gilberte, agricultrice retraitée 02 54 80 38 38
M. AUBERT Christian, menuisier retraité 02 54 80 32 33

LE CONSEIL MUNICIPAL ÉLU EN 2014



*Christian Aubert, Jocelyne Moron, Michel Garcia, Robert Bois, André Bottier
Béatrice Richardeau, Alain Darjo, Martine Delétang, Alain Lajoux, Gilberte Poirier, Christian Chéreau.
(Madame Richardeau a donné sa démission en octobre 2015)
(Madame Moron est décédée en mai 2018)
(Monsieur Bottier est décédé en novembre 2018)*

Les Délégués communautaires

Villechauve appartient à la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois (66 communes). Les délégués représentant Villechauve au sein du Conseil sont le Maire, Alain LAJOUX (titulaire), et le 1^{er} Adjoint, Alain DARJO (suppléant).

Les Agents communaux :

Madame Sophie FOUQUET, secrétariat de Mairie et Agence postale
Monsieur Laurent PINARD, entretien des bâtiments et des espaces verts



Sophie Fouquet, Rédacteur



Laurent Pinard, Adjoint technique

Sophie Fouquet est titulaire d'un poste de Rédacteur. Elle effectue un service de 33,5 heures par semaine, réparti entre le Secrétariat de Mairie et l'Agence postale. En tant que Secrétaire de Mairie, elle effectue toute la correspondance administrative de la Commune avec la Préfecture d'une part, la Trésorerie Publique d'autre part. Elle assure les relations avec les syndicats intercommunaux, les entreprises, les fournisseurs, les artisans, les associations. Elle effectue pour le compte des habitants toutes les démarches administratives qui sont encore de la compétence des Communes, et leur prodigue les conseils et les renseignements nécessaires. Elle gère la location de la salle des fêtes dont elle assure la propreté ainsi que celle des locaux de la mairie.

Laurent Pinard est titulaire d'un poste d'Adjoint technique. Il effectue un service de 16 heures par semaine. Il consacre l'essentiel de son activité à l'entretien des voies communales et des espaces verts, notamment les abords du Plan d'eau. Grâce à une tondeuse bien adaptée, il peut faire lui-même le broyage de l'herbe sur toutes les berges de l'étang, qui offrent ainsi aux promeneurs et aux pêcheurs une aire de loisirs toujours propre.

LES NUMÉROS UTILES

LES TRANSPORTS

Ambulances & Taxis Porcher (Vendôme)

02 54 72 72 72

Ambulances & Taxis Breteau (St Amand)

02 54 82 93 47

Transports à la demande



Service public organisé par la Communauté d'Agglomération. Il suffit de réserver votre déplacement par téléphone. Un véhicule léger (Taxi ou minibus) vient vous chercher à votre domicile pour vous conduire à l'un des points d'arrêt pour le trajet aller et inversement pour le trajet retour. **Le coût du transport n'est que de 2 € par trajet.** Ticket acheté auprès du conducteur. Il est GRATUIT pour les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA. Pour les horaires et les réservations, téléphoner au : **02 54 58 13 13** au moins 24 h avant votre départ.

ARTISANS ET AGRICULTEURS

Alain AUBERT Rénovation de l'habitat	02 54 82 82 48
Anne DELCOUR Agricultrice	
Catherine DÉLIER Agricultrice	02 54 23 83 26
Jérôme FOREAU Agriculteur	06 08 43 15 05
William GALPAIN Electricien Plombier Chauffagiste	06 70 10 45 67
Gilles GIRAULT Agriculteur	02 54 80 36 64
Thierry GUINET Entretien de l'habitat	02 54 82 99 07
Claude LABALLE Chambres d'hôtes	02 54 80 35 60
Famille LANDIER Paysagistes et agriculteurs	02 54 80 33 45
Marc LEMEASLE Agriculteur	02 54 82 92 97
Anthony MARTIN Apiculteur	02 54 80 33 39

SANTÉ à Saint-Amand-Longpré

Maison médicale amandinoise : 8bis rue François Mauriac (Secrétariat ouvert le matin du lundi au vendredi; et jeudi après-midi)	02 54 89 11 12
Chirurgien-dentiste : DUTILLEUL Antoine	02 54 82 93 20
Médecin : SORET Daniel	02 54 82 80 35
Pharmacie : 5 rue Ronsard	02 54 82 80 11

MAISON MÉDICALE

Infirmières :

FIGUEREDO Françoise ; MENIER Véronique ; ROUVRE Cécile 02 54 89 11 13

Médecins généralistes : BRIAND Johan, MIALANE Mathilde, et MIALANE Clément
02 54 89 11 12

Orthophonistes : CARLI Aurélien : 02 54 89 11 11 ; CORIAN Aline : 02 54 89 11 12

Orthoptiste : CHAUDEY Stéphanie 06 82 15 00 42

Ophthalmologue : MALA Laurent 02 54 89 11 16

Sages-femmes : BONVALET Nadine ; DUFOUR Nadia 02 54 73 10 02

Ostéopathe : MARGUERIE Romain 06 43 57 88 48

Sophrologue : MAUPAIN Lydia 06 02 50 84 78

Pédicure/Podologue : HANNA Leyla 06 58 72 56 07

Psychologue : HADJADJI Farida 06 31 09 72 85

Psychologue : MOULIN Laurie 07 69 40 38 57

Adresses essentielles à Saint-Amand-Longpré

La Poste : 8 rue Jules Ferry	36 31
Collège Honoré de Balzac : 9 rue René Descartes	02 54 82 80 50
Écoles maternelle et primaire : rue des Écoles	02 54 23 09 56
Mairie : 18 rue Jules Ferry	02 54 82 83 74
Maison de retraite : 34 rue Jules Ferry	02 54 82 80 63

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : 1 place Louis Surgé, 41310 Villechauve

Tél.-fax : 02 54 80 30 46

E-mail : commune.villechauve@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

**lundi de 13h30 à 17h30 ; mardi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; jeudi de 8h à 12h ;
vendredi de 14h à 17h**

Agence postale : 1 place Louis Surgé, 41310 Villechauve

Horaires d'ouverture :

lundi 8h30-12h ; jeudi 15h-17h30 ; mercredi 9h-12h

samedi 9h-12h

Téléphone : 02 54 89 30 52

Heure des levées :

du lundi au samedi levée unique à 9h

Il est possible d'effectuer des paiements par carte bancaire et, pour les titulaires d'un compte postal, des retraits jusqu'à 350 €

Dépôt de pain de la boulangerie d'Authon récemment réouverte

L'accueil des clients se situe au secrétariat de la mairie le mardi et le jeudi et à l'agence postale le mercredi et le samedi.

Le pain est à commander la veille,

- au 02 54 80 30 46 (secrétariat)
- au 02 54 89 30 52 (agence postale)

Tarifs de location de la salle polyvalente

Les tarifs varient selon les périodes de l'année, à cause du chauffage en hiver.

- Été : du 1^{er} Mai au 30 Septembre.
- Hiver : du 1^{er} Octobre au 30 Avril.

	Habitants de la Commune	Hors Commune
Réunion ou Vin d'honneur	60 € (l'été) 90 € (l'hiver)	
Location journée	110 € (l'été) 150 € (l'hiver)	150 € (l'été) 190 € (l'hiver)
Journée supplémentaire	70 € (l'été) 100 € (l'hiver)	90 € (l'été) 120 € (l'hiver)

La remise des clés et l'état des lieux d'entrée se font la veille au soir en présence de Sophie Fouquet, secrétaire de mairie. La restitution des clés et l'état des lieux de sortie se font le lendemain matin du dernier jour de location.

Assistantes maternelles à Villechauve

BERLEAU Ludvine	16 rue Pasteur	02 54 89 31 55
CORNET Michelle	5 la Duperrerie	02 54 83 30 80
PROVOST Lucie	28 rue Pasteur	06 14 96 90 76
FAURE Virginie	5 rue Pasteur	06 41 95 13 42

Un site Internet pour Villechauve

Depuis fin janvier 2015, la commune de Villechauve a son site Internet. On y trouve : la présentation du village ; la Municipalité ; les renseignements administratifs ; les numéros téléphoniques, adresses électroniques et liens Internet utiles ; les Associations et leurs manifestations ; les informations locales concernant la vie des habitants ; etc. Le site, régulièrement mis à jour, est accessible en tapant www.villechauve.fr sur un moteur de recherche.

N'hésitez pas à consulter fréquemment notre site car vous y trouverez des informations pouvant vous concerner personnellement comme par exemple les coupures prévues d'électricité, les travaux entraînant des limitations de circulation, des modifications des horaires d'ouverture de l'Agence postale ou du Secrétariat de la Mairie, etc.

Agenda des évènements et manifestations à Villechauve prévus en 2019

Janvier

- Randonnée pédestre le dimanche 27 janvier à 7h (Club du Plan d'eau)

Février

- Galette des Rois le samedi 9 février à 15h (Comité des Fêtes)

Mars

- Concours de belote le dimanche 10 mars de 14h à 18h (Comité des Fêtes)
- Bal danse country le samedi 23 mars de 19h à 23h30 (Villechauve Country Club)

Avril

- Repas de Pâques à la salle des fêtes le dimanche 21 avril à 12h (Club du Plan d'eau)

Mai

- Pêche à la truite le dimanche 5 mai de 7h30 à 18h (Club du Plan d'eau)
- Ouverture de la pêche le samedi 11 mai, les WE et jours fériés (Plan d'eau)
- Élections européennes le dimanche 26 mai de 8h à 18h

Juillet

- Fête Nationale le samedi 20 juillet à 19h (Repas, feu d'artifice, bal populaire)
- Ouverture de la pêche tous les jours à partir du samedi 13 juillet (Plan d'eau)

Août

- Pêche tous les jours du lever au coucher du soleil (Plan d'eau)

Septembre

- Dernier jour de pêche dans le Plan d'eau le dimanche 1^{er} septembre

Octobre

- Vide-grenier le dimanche 13 octobre de 7h à 20h au Plan d'eau communal (Comité des Fêtes)

Novembre

- Concours de belote le samedi 16 novembre de 14h à 18h (Comité des Fêtes)

ÉTAT CIVIL 2018



Est arrivée parmi nous :

Julie LABALLE-IWAYA, le 29 novembre 2018

Nos félicitations aux heureux Parents.



Se sont mariés :

**Stéphane CASANOVA et Claudine CHÉRY,
le 6 Août 2018**

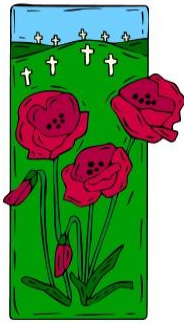
Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux Époux.



Se sont unis par un Pacte Civil de Solidarité :

- ❖ Maxime CORNET et Appoline AUBRY-ROUSSELIN,
le 5 janvier 2018
- ❖ Nicolas SCHNEL et Clémence LATRON, le 17 mai

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux Couples.



Nous ont quittés :

- ❖ Micheline BINQUETIN, veuve CHÉREAU, le 21 Février 2018
- ❖ Jocelyne HUNTZINGER, épouse MORON, le 1^{er} Avril 2018
- ❖ Jean RIVIÈRE, le 18 Avril 2018
- ❖ Jeanne BOURGUIGNON, veuve SURGÉ, le 28 Avril 2018
- ❖ Renaud FAUCHERON, le 05 Mai 2018
- ❖ André BOTTIER, le 22 Novembre 2018

Nos sincères condoléances à leurs Familles et leurs Amis.

Parrainage civil

Le Parrainage civil, appelé parfois « Baptême républicain », est une démarche faite en Mairie pour donner à un enfant un Parrain et une Marraine, au cours d'une cérémonie publique. Cependant, le 26 mai dernier, les jeunes Owen et Riley BUREL, ont bénéficié plutôt d'un double « Marrainage » civil, puisque chacun d'eux s'est vu attribuer deux Mairaines. Un certificat attestant de cette démarche est délivré aux Parents mais il n'y a pas d'inscription officielle au Registre d'Etat Civil.



Monsieur Adrien BUREL et Madame Morgane GUINET ont présenté leurs fils jumeaux Owen et Riley BUREL et déclaré qu'ils ont choisi respectivement comme Mairaines Mesdames MORNE Floriane et GUINET Laura pour Owen, ainsi que Mesdames GENDRON Ophélie et DA CONCEIÇAO Sandra pour Riley, en présence d'une nombreuse famille.

Le Concours des Maisons fleuries 2018

Chaque année, la Commune rend hommage aux habitants qui s'efforcent d'agrémenter le paysage communal en fleurissant maisons et jardins. Seules les

habitations dont les façades et les jardins sont visibles depuis une voie communale ou une route traversant la Commune peuvent être prises en considération.



*Le 1^{er} prix a été attribué à
M. et Mme LANDIER,
La Garonnière (ci-contre).*

*Le 2^{ème} prix a été attribué à
Mme Gilberte Poirier,
7, rue de la Gare.*

*Le 3^{ème} prix a été attribué à
M. et Mme Ronflard,
31, rue Pasteur.*



*L'entrée de la propriété de Mme Poirier, dans
la cour de l'ancienne ferme jouxtant le milieu
de la rue de la Gare.*



*L'entrée du jardin de M. et Mme Ronflard
dont la maison occupe le centre, rue
Pasteur au milieu du bourg.*

Les lauréats ont été cités lors de la cérémonie des vœux du Conseil Municipal, le 18 janvier 2019, et ont reçu chacun une composition florale offerte par la Commune.

Célébrations d'anniversaires de Mariage

Les Noces de Nickel de Monsieur et Madame DAVID

Le 22 septembre 2018, Monsieur Patrick DAVID et Madame Annick DAVID née BISIAUX ont tenu à renouveler l'engagement qu'ils ont pris le 13 janvier 1990, soit 28 années plus tôt, d'être unis par le Mariage. Ils ont choisi de le faire à Villechauve où ils se sont installés en 2014.





Après avoir renouvelé la promesse de fidélité réciproque, les époux ne craignent pas de manifester publiquement leur amour.



Après la cérémonie, l'assistance pose joyeusement devant la mairie, avec les 4 enfants du couple : Stéphanie, Mylène, Johanna et Dylan.

Les Noces d'Or de Monsieur et Madame LERAY

Le 20 octobre 2018, Monsieur Guy LERAY et Madame Nicole LERAY née BESNIER ont tenu à renouveler l'engagement qu'ils ont pris le 31 août 1968 à Villechauve, où ils ont vécu de 1968 à 1974.



Avec l'approbation chaleureuse de leurs témoins Brigitte LERAY et Claude BESNIER et de l'assistance nombreuse, le couple s'apprête à renouveler la promesse faite 50 ans plutôt.



Le repas festif se termine par la traditionnelle pièce montée devant laquelle pose le couple portant le chapeau du « Villechauve Country Club », venu agrémenter la fête par une belle démonstration de leur art (page 39).

Les cérémonies du souvenir

La mémoire des Villacalvitiens tombés au Champ d'Honneur est honorée lors de deux cérémonies qui se déroulent devant le monument aux Morts, le 8 Mai et le 11 Novembre, en présence des Anciens Combattants.

Le cérémonial commence par un défilé autour de l'église, les enfants présents ouvrant la marche. Puis les noms des soldats morts pour la France sont appelés. Après une minute de silence, Monsieur le Maire lit l'allocution adressée aux communes de France par le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.



Le 8 mai, une minute de silence est observée devant le Monument aux Morts de la commune, après lecture des noms des combattants morts pour la France.



Devant l'assistance recueillie, M. le Maire Alain Lajoux lit l'allocation officielle envoyée aux Mairies par le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.



Le traditionnel vin d'honneur était proposé dans la salle des fêtes aux habitants présents à la cérémonie Le regretté Conseiller municipal André Bottier, visible sur les deux photographies, était encore parmi nous, plus pour longtemps hélas.

Le 11 novembre de cette année, la commémoration de l'Armistice mettant fin aux combats de la Grande Guerre qui s'achevait par la victoire de la France et de ses Alliés, prenait une importance toute particulière, puisqu'il s'agissait du 100^{ème} Anniversaire.





Comme les années précédentes, la cérémonie devant le Monument aux Morts était suivie d'un vin d'Honneur et d'un repas communal dans la salle des fêtes.



Au cours du repas, lecture fut faite d'une lettre d'un jeune soldat écrite à sa mère en 1918, quelques semaines avant la signature de l'armistice.

Henry Lange était le fils d'un homme d'affaire dont la famille d'origine alsacienne était établie dans la région parisienne depuis plusieurs générations. Il avait quitté le lycée le jour de ses 17 ans pour s'engager en 1915. Il n'a cessé d'intervenir pour être toujours plus exposé. Il a été tué à la tête de sa section le 10 septembre 1918, à l'âge de 20 ans, le lendemain du jour où il écrivit cette lettre à sa sœur Hélène qu'il voulait rassurer. Voici un paragraphe tiré de cette lettre : « Ta lettre m'est arrivée il y a plusieurs jours, qui me souhaitait beaucoup de satisfaction et de récompenses. Merci. Mais d'ores et déjà je me sens heureux d'avoir un peu, un tout petit peu, contribué à la victoire ; mon rêve se réalise. »

Une autre lettre fut lue également au cours du repas, celle d'une jeune femme écrivant à son frère qui avait eu la chance de revenir sain et sauf.

Fille d'une famille de vignerons de l'Yonne, Élise Bidet habitait Paris depuis son mariage. Elle écrivait ici à son frère, le poilu Edmond Massé, que la guerre venait d'épargner et qui était de retour chez sa mère. Ses deux oncles avaient été tués au front en octobre et décembre 1914. Voici un paragraphe tiré de cette lettre, dans laquelle elle décrivait auparavant la liesse qui régnait dans la Capitale : « Tout cela est bien beau et combien de cœurs en joie, mais aussi combien d'autres pleurent les leurs qui ne voient pas ce beau jour. Mais que leur chagrin aurait été encore plus grand si la mort des leurs n'avait servi à rien ! »

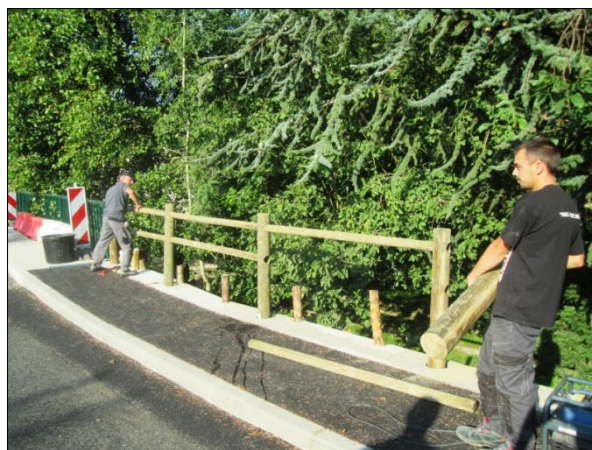
LES RÉALISATIONS 2018 ET PROJETS 2019

Les réalisations en 2018

Les principaux travaux effectués concernent les aménagements sécuritaires de la rue Pasteur au niveau de la sortie du bourg, en direction de Prunay. Le coût total s'élève à 52 759,15 €, subventionné à hauteur de 54 % : 17 000 € de DSR et 3900 € de DDAD (provenant du Département) auxquels s'ajoute 7436 € provenant des Amendes de Police. Le but de ces aménagements est de permettre un accès piétonnier sécurisé au plan d'eau communal depuis le centre du bourg.



Finition du sentier piétonnier entre la Brenne et la route de Prunay : revêtement goudronné, nettoyage et stabilisation de la berge.



Mise en place d'une balustrade de sécurité en bordure du trottoir menant au sentier piétonnier.

Projets pour 2019

- Travaux de voirie : réfection du chemin communal de « la Pézière » (VC n°10), pour un coût estimé à 17 000 €
- Rénovation et vitrification du parquet de la salle des fêtes : coût 5 532 €.

Conséquences budgétaires de la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement

Par arrêté préfectoral du 9 août 2018, l'AFR de Villechauve a été dissoute et les propriétés foncières de l'association ont été transférées à l'actif de la Commune. En conséquence, l'entretien des fossés est désormais imputé dans le budget communal, du fait de la suppression de la taxe à l'hectare antérieurement acquittée par les propriétaires.

Taxes foncières 2018

- Sur les propriétés bâties, le taux appliqué par la Commune en 2018 est 18,53 % (inchangé) et pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères le taux appliqué est 14,51% (14,54 % en 2017).
- Sur les propriétés non bâties, le taux appliqué par la Commune est 49,40 % (inchangé).
-

Il faut rappeler que les variations du montant des taxes dépendent à la fois des variations des taux de prélèvement et des variations de la base d'imposition, cette dernière n'étant pas fixée par la Commune.

Actions sociales

Des colis de Noël ont été offerts aux personnes âgées de 65 ans et plus : 15 colis pour les « couples » et 27 pour les personnes seules. Un colis était également attribué aux deux membres du personnel communal.

Un goûter a été organisé à la Mairie le 15 décembre 2018 par les soins de la Commission des fêtes, auquel étaient conviées les personnes âgées ainsi que le personnel communal.



Monsieur le Maire Alain Lajoux souhaite la bienvenue aux invités puis demande à l'assistance d'observer une minute de silence en mémoire d'André Bottier, Conseiller municipal récemment décédé.



Puis il souhaite à l'assistance un agréable moment convivial en dégustant friandises et bûche de Noël, ainsi que de très bonnes fêtes de fin d'année qui s'annoncent pour bientôt.



Voici les bûches sorties du frigo, quelques minutes avant qu'elles ne soient tranchées et livrées à la gourmandise des invités...



...qui ne se font pas prier pour jouer leur rôle de dégustateurs avertis.



A l'issue du goûter, les colis ont été distribués à leurs destinataires. On voit ci-contre un exemplaire de colis destiné à un couple. Il contient tous les mets et les vins constituant un bon repas de fête traditionnel pour deux personnes.

Le contenant des victuailles est un joli panier qui pourra par la suite rendre service pour divers rangements ou transports.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

TITRE	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
SIAEPA	M. Lajoux Alain M. Bois Robert	M. Chéreau Christian
SICTOM	M. Darjo Alain	M. Bois Robert
Syndicat mixte Pays Vendômois	M. Garcia Michel	M. Darjo Alain
SIDELC (Eclairage public)	M. Chéreau Christian	M. Bois Robert
Syndicat scolaire (SIVOS)	M. Darjo Alain Mme Delétang Martine	Bois Robert

Le SICTOM Montoire–La Chartre (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

Infos diverses

Pensez à sortir vos bacs (déchets ménagers et déchets recyclables) en même temps, la veille au soir, pour la collecte de vos déchets.

Pour faciliter le ramassage et gagner un temps précieux, il est demandé de présenter les bacs en plaçant la poignée du côté de la chaussée.

Jours fériés : Pas de ramassage les jours fériés. Après un jour férié dans la semaine, tous les ramassages sont systématiquement réalisés le lendemain du jour habituel.

Bacs détériorés ou abîmés ?

Contacter le SICTOM qui réalisera l'intervention de maintenance (si possible, fournir le code barre inscrit sur le bac concerné).

Bac volé ?

Déposer plainte à la gendarmerie et fournir le procès-verbal ou une copie au SICTOM, qui effectuera une nouvelle dotation.

Voici les jours et horaires d'ouverture des déchetteries de Montoire et Prunay-Cassereau. Pensez à vous munir de votre carte d'accès aux déchetteries (*La demander en mairie si vous n'en possédez pas*).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Montoire	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	8h – 12h
	14h – 18h		14h – 18h		14h – 17h	14h – 18h
Prunay – Cassereau			9h – 12h			9h – 12h
					14h – 17h	

Plus d'informations et de renseignements pratiques :

www.sictom-montoire.fr

Tél : 02.54.85.00.11

Le SIVOS amandinois(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Pour l'année scolaire 2018-2019, 5 élèves de maternelle et 5 élèves d'enseignement primaire habitant Villechauve fréquentent les écoles du SIVOS amandinois. Le groupe scolaire accueille les élèves issus de 23 communes du Loir-et-Cher, alors que 8 communes seulement adhèrent au syndicat.

Rappelons que ces écoles bénéficient d'un service de restauration commun, dans un local spécial attenant au bâtiment scolaire. Le choix du prestataire pour la fourniture des repas a été *reconduit* cette année car il a donné toute satisfaction dans ses prestations. Le choix de l'entreprise s'est fait sur la base du meilleur rapport qualité-prix et sur la proximité des fournisseurs des produits alimentaires. Le prix du repas demandé aux familles pour l'année scolaire 2018-2019 demeure inchangé (4,70 €).

Depuis la rentrée 2016, c'est le SIVOS qui a pris la responsabilité de la Garderie, commune aux élèves des classes maternelles et élémentaires. Une Directrice a été recrutée pour gérer le personnel chargé de la garde des enfants, auxquels sont proposés un goûter et des activités ludiques. Les parents se déclarent actuellement satisfaits du mode de fonctionnement de cette Garderie, bien adapté à leurs besoins.

Depuis la rentrée 2017, le groupe scolaire amandinois est revenu au système d'enseignement réparti sur 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi, tant pour l'école maternelle que pour l'école élémentaire. Un Accueil Périscolaire de Loisirs payant a été mis en place pour la journée du mercredi. L'accueil est prévu pour la journée complète ou pour une demi-journée, avec service d'un repas chaud le midi. Selon un sondage effectué à la fin de l'année scolaire 2016-2017 auprès des parents, il semblait que cet APL allait être fréquenté par une cinquantaine d'élèves. Les moyens en matériel et en personnel avaient donc été prévus en conséquence. Or, à la rentrée 2017, il s'est avéré que seuls 12 élèves se sont réellement inscrits en journée complète et 3 en demi-journée. Il en résulte que l'APL présente un lourd déficit de fonctionnement. Cela pose la question de sa pérennité pour les années futures.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX

MISSION LOCALE DU VENDÔMOIS

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire :

Un accompagnement individualisé peut vous être proposé pour vous apporter selon votre niveau, vos besoins, vos difficultés des réponses sur :

- Choisir un métier, élaborer un projet professionnel,
- Se former pour entrer dans la vie active,
- Se loger, se déplacer, trouver des solutions financières,
- Chercher et trouver un emploi

Vous souhaitez nous rencontrer ? Contactez-nous pour fixer un rendez-vous :

du lundi au vendredi : 9h – 12h 30 et 13h 30 – 17h 30 au 02 54 77 14 87

Site Internet : www.ml-vendomois.fr

Validation de l'Acquis de l'Expérience (VAE) :

Si vous avez de l'expérience professionnelle, la VAE vous permet d'obtenir un *diplôme*, ou un *titre professionnel*, ou un *certificat de qualification* d'une branche professionnelle. Elle peut faciliter ou sécuriser un projet de mobilité, de réorientation ou de promotion professionnelle.

Pour une information complète, il convient de s'inscrire auprès de l'Antenne Point Relais Conseil (PRC)° de VENDOME, qui reçoit une fois par mois, **en téléphonant au 02.54.77.14, ou bien en remplissant le formulaire de contact sur le site Internet. www.ml-vendomois.fr**

Amélioration de l'habitat : PACT du Loir-et-Cher

Vous êtes propriétaire d'un logement (occupant ou bailleur), vous souhaitez réaliser des travaux (accessibilité, adaptation intérieure et extérieure, mise aux normes, isolation, chauffage, raccordement aux réseaux...), vous pouvez bénéficier d'aides financières sous certaines conditions. Le PACT du Loir-et-Cher vous conseille et vous dirige dans le montage de votre projet **(02 54 55 51 11)**.

- **Conseils préalables :** à la demande des propriétaires, le PACT effectue une visite conseil ou une étude de faisabilité technique et financière qui permet de guider le choix des travaux. Le propriétaire décide en connaissance de cause d'effectuer les travaux qu'il peut budgétiser.

Depuis 2007, le Conseil Départemental prend en charge les frais de visite pour les personnes âgées ou handicapées éligibles aux aides de l'ANAH qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

- **Assistance administrative** : le CDAHR-PACT recherche toutes les aides financières possibles pour faciliter la réalisation de travaux et se charge de l'établissement des dossiers de financement.

Renseignez-vous auprès de :

Pour les propriétaires occupants : **02 54 55 51 18**

Pour les propriétaires de logements locatifs: **02 54 55 51 17**

PACT de Loir-et-Cher

27 rue Robert Nau 41000 Blois

La MSA -Touraine

Deuxième régime de sécurité sociale, la Mutualité Sociale Agricole assure une mission de service public par la gestion de la protection sociale de la population agricole. Elus par les assurés agricoles, les *délégués cantonaux* assurent une relation privilégiée avec les services de la MSA. *Leurs noms peuvent vous être communiqués en mairie.*

La MSA-Touraine propose un service de TÉLÉASSISTANCE : PRESENCE VERTE

PRESENCE VERTE TOURAINE

BLOIS : 19 avenue de Vendôme **Tél. 02 54 44 87 26 – pv41@presenceverte.fr**

TOURS : 31 rue Michelet **Tél. 02 47 31 61 96 – pv37@presenceverte.fr**

Grâce à un transmetteur relié aux réseaux électrique et téléphonique, une simple pression sur le déclencheur porté au cou ou au poignet suffit pour déclencher un appel d'urgence.

Présence Verte s'adresse à toute personne retraitée ou non. Présence Verte accompagne ses abonnés au quotidien par des relations de réconfort et de convivialité : visites, appels, cartes d'anniversaire et de fête...

Différentes aides peuvent être apportées par le Conseil Départemental, les caisses de retraite, les communes.

L'ADMR Loir-et-Cher : des solutions pour vous simplifier la vie

Adresse : 45 Avenue Maunoury, BP 3407 41034 BLOIS CEDEX

Téléphone : **02 54 56 28 00**

Email : **info.fede41@admr.org**

Internet : **www.admr.org**

L'aide pour tous

Célibataire ou couple, actif ou retraité, jeune ou moins jeune, habitant la ville ou la campagne, l'ADMR propose une gamme de services tels que ménage, repassage, garde d'enfants à domicile, etc.

L'aide aux familles

L'ADMR met à votre service un personnel qualifié : Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale ou Auxiliaire familiale en cas de difficultés liées à des événements divers : grossesse difficile, décès, hospitalisation, problèmes sociaux. Prise en charge des enfants, aide aux tâches quotidiennes, aide morale sont les missions qu'elles mettront en œuvre pour vous soutenir.

L'aide aux personnes âgées à domicile

Tâches ménagères, aide à la toilette, garde à domicile de jour et de nuit : l'ADMR dispose d'une large palette de services.

L'aide aux personnes Handicapées

L'ADMR intervient auprès des personnes handicapées à la suite d'un accident ou d'une maladie évolutive pour leur permettre de rester ou revenir à leur domicile. L'ADMR soutient les parents d'enfants handicapés en les accompagnant dans diverses activités. Des auxiliaires de vie apportent une aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne : lever, coucher, toilette, préparation et prise des repas.

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Un infirmier coordinateur prend en compte vos besoins et des aides soignantes diplômées assurent les actes quotidiens liés à votre état de santé (toilette, lever, surveillance de l'état général, ...) à votre domicile.

L'Association locale ADMR Entre Loir et Loire vous propose une série de services pour faciliter la vie domestique et sociale :

La livraison de repas

Ce service s'adresse 7 jours sur 7 à toute personne âgée ou handicapée. La livraison est assurée au moyen d'une camionnette réfrigérée.

Tél. 02 54 73 58 06

Le transport accompagné

L'ADMR propose une aide aux déplacements, un accompagnement pour faire les courses, les démarches administratives ou bien les visites et les promenades.

Tél. 06 77 07 27 25

Travaux à domicile

L'ADMR peut faire pour vous de petits travaux d'entretien, de bricolage, de jardinage.

Tél. 06 77 07 27 25

Le Recensement et la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger).

Cette démarche obligatoire s'insère dans *le parcours de citoyenneté* qui comprend, outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en Faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter :
votre mairie au **02 54 80 30 46**

ou le Centre du Service National de Tours au **02 47 77 21 71**

E-mail : csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr.



Le conciliateur de Justice



Les conciliateurs de Justice ont pour mission d'offrir une alternative amiable à une solution contentieuse des conflits. Ils assurent des permanences dans tous les Cantons du Département, ainsi qu'au Tribunal d'Instance et à la Maison de la Justice et du Droit de Blois.

Ils assurent une mission de service public. Ils sont assermentés, disponibles, volontaires et bénévoles.

Leur action peut intervenir dans le cadre de conflits tels que :

- les troubles de voisinage
- les litiges entre commerçants, artisans et leurs clients
- les différends entre locataires et propriétaires
- les différends issus du droit de propriété
- les désaccords suite aux transactions entre vendeur et acheteur

En pratique, il existe une permanence à la mairie de St Amand-Longpré le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 11h à 12h, sans rendez-vous. Il est possible, à tout moment, de contacter la Permanence des Conciliateurs de Justice en appelant :

Tél : 02 54 56 26 62 (si nécessaire, laisser un message)

ou en envoyant un e-mail : conciljustice41@wanadoo.fr

Environnement local et nuisances sonores

Il est bon de rappeler ici l'arrêté préfectoral qui vise à limiter ces nuisances :

Les travaux de jardinage ou de bricolage extérieur réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Environnement local et plantations situées en bordure de chemin rural

Selon l'article R. 161-22 du Code rural, les plantations et les haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans condition de distance sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage prévues à l'article R. 161-24.

« Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou des exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. »

NOS ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes invite chaque année les Anciens du village à partager la galette des Rois. Il organise deux concours de belote, et un vide-grenier à l'automne.

Toute personne intéressée peut contacter M. Pierre LANDIER au 02 54 80 33 45 ou Mme Gilberte Poirier au 02 54 80 38 38.

La galette des Rois

Le 3 février 2018, les Anciens de Villechauve ont été invités à déguster la traditionnelle galette des Rois dans la salle des Fêtes.



Aux invités qui viennent de s'attabler, le Président Pierre Landier et Christian Chéreau servent un bon pétillant de Touraine.



Tout le monde lève son verre à la santé de chacun, sans oublier tous ceux qui n'ont pu venir et qu'on espère revoir à une autre occasion.



La famille Bottier était présente au complet pour déguster cette galette des Rois. Hélas ce ne sera plus le cas désormais puisque André nous a quittés quelques mois après.



Cette année 2018 la chance a désigné comme Roi Alex Berthier et comme Reine Gilberte Poirier qui forment ici un très beau couple royal.

Les concours de belote

En 2018, deux concours ont été organisés, en mars et novembre. Chaque fois, les participants, venant parfois de loin, ont été nombreux et très motivés. La séance est agrémentée par le tirage d'une petite loterie à laquelle les joueurs gagnent diverses denrées et boissons. Mais c'est par le concours lui-même que les participants obtiennent de substantielles récompenses.



Le 11 mars, une trentaine d'équipes se sont rencontrées durant tout l'après-midi. Il s'agit avant tout de s'amuser en bonne compagnie même si c'est dans le cadre d'un concours dans lequel les joueurs testent leur force et...leur chance !



Parmi les joueurs engagés dans la compétition, on remarque la présence de Villacalvitiens, tels Messieurs Jean-Claude Pichon sur la photo de gauche et Marc Lemeasle sur celle de droite.





Le concours est terminé. Pierrette Landier procède au tirage de la loterie. C'est la détente générale après la concentration sur le jeu. A part les distraits, chacun scrute ses billets et tend l'oreille pour ne pas rater l'annonce de son numéro. Gilberte Poirier porte leur lot aux participants qui présentent leur ticket gagnant.



Michel Hemme recueille les fiches des scores des parties jouées pendant le dernier tour. Il va ensuite effectuer le classement final des équipes.



Il s'apprête à proclamer les résultats du concours. C'est le suspense qui règne au moment où les noms des vainqueurs vont être connus.



Voici l'équipe gagnante, une équipe féminine : Madame Nicole LORAY de Château-Renault et Madame Claudette LEMEASLE de Morand.



Le second prix est attribué à Monsieur Michel PETAY de Lancé (sur la photo) et Monsieur Michel BELLEMÈRE de Vendôme.

Le vide-grenier

Le 7 octobre, après une matinée un peu grise et humide, les participants ont profité l'après-midi d'un certain ensoleillement. Les berges de l'étang, fraîchement tondues, ont accueilli une cinquantaine d'exposants.



Le temps, humide et maussade, n'a pas permis la présence d'un grand nombre d'exposants, qui se sont regroupés pour la plupart autour de l'entrée du plan d'eau et du préau. Malgré le risque d'averses, des étalages fournis ont tout de même été présentés aux chineurs.



L'équipe du Comité des Fêtes est présente dès le matin dans la buvette pour servir boissons et sandwiches aux visiteurs qui portent des vêtements adaptés à la météo du jour.



Le Président Pierre Landier vient accueillir les visiteurs fidèles à la manifestation. Il échange avec eux les inévitables réflexions à propos de la pluie qui vient, après un été trop sec, quand on ne l'attend plus.





Parmi les exposants, on trouve toujours des habitants de Villechauve, comme Lauriane Ourceau. Le Maire Alain Lajoux et sa compagne Liliane ont été accueillis et installés par un aimable brocanteur. Ils ont ainsi pu profiter d'un « brunch » improvisé mais très convivial.

Amicale des Loisirs du 3^e Âge

Les Anciens de Villechauve et des communes voisines se réunissent régulièrement pour jouer aux cartes, principalement à la belote, et prendre un petit goûter convivial. Ils ne sont plus très nombreux à pouvoir venir aux rendez-vous, un mercredi sur deux. Depuis cette année, plutôt que de se rendre dans la petite salle des associations, ils préfèrent se retrouver tout simplement au domicile de Gilberte Poirier

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme Gilberte Poirier, présidente de l'Amicale, au 02 54 82 38 38.



Pour faire face à la situation et jouer tous ensemble, la solution est d'opter pour la belote à 6 ! Sur la photo de gauche, on reconnaît au premier plan Mme Yvonneau, au milieu Reine Tatin et au fond Carmen Chéry. Sur la photo de droite, au premier plan Jean-Claude Pichon, au milieu Claude Fourneau et au fond Gilberte Poirier, Présidente de l'amicale.

Le Club d'animation du Plan d'eau

Cette association gère la pêche et participe à l'entretien du Plan d'eau communal. Elle organise en plus certaines manifestations directement liées ou non au Plan d'eau. Elle est composée principalement de Conseillers municipaux, membres de droit de cette association, et plusieurs membres extérieurs au Conseil municipal.

La composition du Bureau est la suivante :

- **Présidente : Martine DELÉTANG (06 01 95 94 10)**
- **Vice-Président : Alain DARJO (02 54 80 34 57)**
- **Trésorier : Christian CHÉREAU (06 10 25 79 05)**

La randonnée pédestre printanière

Une randonnée organisée le 28 janvier a vu partir du plan d'eau plus de 200 participants de tous âges, et ce dès 7h pour les plus matinaux. Trois circuits centrés sur le cours de la Brenne étaient proposés aux marcheurs : 9 km, 16km et 22 km. Un substantiel casse-croûte, des boissons chaudes et fraîches étaient fournis aux participants pour se restaurer à mi-parcours, ainsi qu'un petit apéritif à l'arrivée. Le temps était bien sûr hivernal, avec pas mal de brume au départ. Mais ce n'est pas cela qui pouvait dissuader les nombreux marcheurs.



La restauration à mi-parcours se situe sous un abri mis à la disposition des marcheurs, dans une magnifique propriété sise à Villefrain près d'Authon et appartenant à Monsieur Yves Cahier. A gauche, le staff d'accueil : Nicole Amy, Gilberte Poirier, Alain Carcauzon, Michel Garcia, Robert Bois, Michel Moron. Ils attendent de pied ferme les premiers arrivants...qui ne tardent pas à surgir. Les suivants se succèdent ensuite sans interruption.



Durant une demi-heure, le flot des marcheurs atteint un pic auquel l'accueil doit faire face dans l'urgence, car il faut satisfaire des appétits et des soifs aussi grands que variés. Mais tout se déroule dans la bonne humeur, les randonneurs se déclarant très satisfaits du parcours qui leur est proposé dans le val de la Brenne, conçu par Christian Aubert.

La pêche à la truite

Un lâcher de 110 kg de truites a été effectué le 26 avril dans l'étang de Villechauve. Le 28 avril, une quarantaine de pêcheurs se sont répartis tout autour du plan d'eau pour tenter leur chance, par un temps humide et maussade.



Les truites arrivent par transport spécial dans une grande cuve qui leur offre jusqu'à destination une eau fraîche et bien oxygénée. Elles sont aussitôt portées vers l'étang, où elles se disperseront et séjourneront avant la pêche, pendant 48 heures au calme.



Il est clair que la matinée ne sera guère ensoleillée et qu'il faudra rester chaudement vêtu. Mais cela ne décourage pas les pêcheurs qui se sont rapidement installés à leur poste.



Très vite toutes les berges sont occupées. Les pêcheurs surveillent leurs lignes avec une attention vigilante.



Les emplacements sont régulièrement espacés. Toutes les deux heures, les pêcheurs se décalent de 20 places.



La détermination porte ses fruits, que cela soit celle du pêcheur chevronné ou celle du jeune apprenti déjà bien formé. Dès le premier quart d'heure, de belles prises sont déjà décrochées des lignes.



La pause en milieu de matinée permet aux pêcheurs d'échanger leurs impressions sur l'abondance des truites aux diverses places. Les membres du club leurs servent diverses boissons ou du café pour se réchauffer et des casse-croûtes pour combler une petite faim.



Pour garnir les sandwiches, petites saucisses et merguez sont très appréciées. Une installation rustique mais efficace est mise en œuvre pour les fournir à la demande.

A l'heure de la pause, il y a toujours de la famille et des amis pour rejoindre les pêcheurs et venir les encourager ou même les relayer. Pendant une demi-heure, on trinque et on discute tous ensemble.



A l'heure du déjeuner, un repas mode pique-nique est servi aux pêcheurs que sont venus rejoindre familles et amis, sous le préau du plan d'eau. Pulls et doudounes sont restés sur les épaules car il fait frisquet pour la saison.



Côté « cuisine », il faut être très efficace pour fournir aux commandes. Les cuisiniers Michel Garcia et Christian Aubert soignent tout particulièrement la cuisson des côtes de porc dans l'échine. Une fois grillées à point, elles régaleront les convives. Ils en auront bien sûr eux aussi leur part un peu plus tard.

La saison de pêche estivale

L'étang a été ouvert à la pêche durant tout l'été 2018, moyennant une participation modérée (5 € la demi-journée et 7 € la journée). Les pêcheurs viennent parfois d'assez loin, de Vendôme ou d'Onzain par exemple et souvent de Château-Renault.



Les festivités de Juillet 2018

A l'occasion de la Fête Nationale, un repas communal organisé par le Club du plan d'eau s'est tenu le 21 juillet, de 20H à 22H30, sur le terre-plein situé à l'arrière de la mairie. La météo était particulièrement propice grâce à un bel ensoleillement et une température agréable tout le long de la soirée. Les convives du repas de l'année précédente s'étant déclarés très satisfaits de la paella qui leur avait été servie, il a été décidé de renouveler ce choix, avec les mêmes préparateurs, Monsieur et Madame Piel, qui ont accepté de s'en charger tout exprès pour notre fête villageoise.



Pendant que la paella mijote doucement sous les bons soins de M. et Mme Piel, les convives se rassemblent par petits groupes pour échanger des nouvelles des familles et du voisinage, en buvant un rosé pamplemousse bien frais, à la santé des uns et des autres.



Voilà de jeunes convives qui ont la chance d'être déjà servis, alors que les grands doivent attendre encore quelques minutes avant d'être appelés avec leur assiette pour être servis au stand de cuisine. Cela ne les empêche pas d'avoir le sourire, heureux de la belle soirée qui commence.



Il n'y a pas que les jeunes qui ont le sourire. Ce repas populaire, dans une ambiance résolument festive, met tout le monde en joie.

Cette autre vue de l'assistance permet de se rendre compte du nombre exceptionnel de convives présents : ils étaient 190.



Certains convives semblent perplexes : est-ce que leur assiette va pouvoir être remplie bientôt ? D'autres affichent un regard confiant : membres du club, ils savent que tout est prévu et qu'il suffit de patienter un peu...

Comme tous les ans, un feu d'artifices a été tiré en bordure du Plan d'eau. Offert par la Commune et installé par les soins de plusieurs membres du Club d'animation du Plan d'eau, il attire des spectateurs de Villechauve et des environs, toujours plus nombreux. Le spectacle, qui dure environ un quart d'heure, est agrémenté par un fond musical qui résonne dans le site de tir.



Il y avait beaucoup de monde pendant le bal populaire de 23h30 jusqu'au milieu de la nuit. Les danses collectives réunissant toutes les générations ont toujours beaucoup de succès, dans une ambiance sonore soutenue et fortement rythmée.



A l'extérieur de la salle, une buvette a été installée afin que tout un chacun puisse se rafraîchir à sa guise, notamment avec de la bière pression bien fraîche.

Le beau temps se prolonge durant la nuit, ce qui permet à de nombreux participants de sortir et de se réunir autour de la buvette.

Les discussions vont bon train, et chacun exprime son point de vue dans la bonne humeur.



Alain Lajoux n'est pas le dernier à mettre de l'ambiance autour de lui : le maire montre que la bonne humeur doit régner avant tout.



Les membres du club tiennent la buvette en veillant à ce que personne n'oublie que la modération et la bienséance restent de mise.

La Maison des Acrobates

Sarah Beauchesne et Philippe Girier animent une école de cirque, dans la salle polyvalente mise à disposition par la Municipalité. Cette année, une quinzaine d'enfants ont été initiés aux acrobaties (travail au sol, équilibre sur ballon, funambulisme...), jongleries, clowneries.

En fin d'année scolaire, les parents et les amis sont conviés à une démonstration du savoir-faire des jeunes adeptes du cirque, suivie d'une remise de diplômes.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Sarah Beauchesne et Philippe Girier au 06 08 51 32 61.



Le premier groupe d'artistes a fait son entrée et salue le public avec enthousiasme avant de commencer son numéro de funambulisme.



A chacun son tour, il s'agit de parcourir le fil d'acier pas à pas. Sarah sécurise l'acrobate qui parvient à garder seul son équilibre.



Un exercice plus difficile est proposé à cette artiste. Au passage, elle doit poser ses pieds l'un après l'autre au centre des anneaux



L'obstacle a été franchi avec succès. L'arrivée n'est plus qu'à quelques pas. Exercice réussi !





Tout le groupe se réjouit de la réussite de chacun et salue le public avant de se retirer pour laisser la place aux plus jeunes.



Un intermède de prestidigitation est proposé par cette petite magicienne devant le regard amusé et curieux des nombreux parents.



Cette petite acrobate a réussi à sauter sur ce gros ballon. Mais maintenant il faut qu'elle l'empêche de se dérober sous ses pieds !



Voilà qui est plus difficile : il faut garder l'équilibre tout en faisant tourner les anneaux au bout des bras tendus.



Encore plus difficile : passer les jambes dans les cercles sans perdre l'équilibre et en maintenant le ballon sur place ! Et ensuite, il faudra sortir les jambes des cercles !



Il n'y a pas que les filles qui savent faire des exercices sur un ballon : ces deux garçons coopèrent en un joli duo que leurs compagnes admiratives saluent avec grâce.



Un public nombreux est venu apprécier le travail que Sarah et Philippe ont effectué durant cette saison. En mêlant patience et autorité, ils ont su en quelques semaines amener ces jeunes enfants à un niveau d'adresse individuelle et collective remarquable.



Les enfants adorent jouer dans des sketches comiques. Quoi de plus gratifiant que de déclencher le rire des spectateurs, surtout quand il s'agit des parents et des amis ?

Comme le démontrent ici nos jeunes acrobates, le comique peut trouver aussi sa place lors de figures collectives au sol.



Le spectacle touche à sa fin. Dans la joie et l'exubérance, les enfants saluent successivement les trois groupes de spectateurs.

Instant solennel : les élèves-acrobates ont été confirmés dans leur aptitude à poursuivre leur formation en école de cirque. Ils ont reçu leur diplôme des mains de Philippe Girier.

Le Club de Danse Country

Le « Villechauve Country Club », comprend actuellement une vingtaine d'adhérents, venant principalement de Villechauve et des villages voisins. *Pour tout renseignement, s'adresser au Président Robert Bois (06 01 95 94 10).*

C'est Jocelyne BRUNEL (debout à gauche près de Robert Bois) qui dirige la pratique de la danse et l'apprentissage des chorégraphies.



Le 24 mars de cette année, le Club a organisé une soirée ouverte à tous. Il s'agissait de faire une démonstration de quelques-unes des danses du répertoire et de proposer à tous ceux qui le souhaitaient une initiation simple mais convaincante de ce que peut apporter la Country.

Des membres de nombreux autres clubs de la région étaient présents à cette fête : Country Dance en Vendômois ; Dixies Club country de Savigny-sur-Braye ; Cheyenne 37 ; Mustang Dancers de St Calais ; Country Dance Animation de Joué-lès-Tours ; Rebel's country Dancers de la Sarthe ; Country Step 41 de Montrichard ; Blue Country Line de Nazelles ; Chanceau-sur-Noizille.



Tout l'espace disponible de la salle des fêtes est rempli par les danseurs. Les tenues « officielles » des membres du club se mêlent aux tenues bigarrées des invités en cours d'initiation. Mais tout le monde danse avec le même dynamisme et le même plaisir.



Le Président Robert Bois fait le bilan des activités de l'année précédente et annonce les perspectives de l'année qui commence.



De savoureux plateaux ont été préparés par Christophe Trasbot en vue de la collation qui va être servie aux danseurs et aux invités.



Réparties tout autour de la salle, les tablées réunissent les membres des clubs présents ainsi que leurs familles et leurs amis. Une ambiance joyeuse qui semble bien calme comparée à celle qui régnait quelques minutes plus tôt quand le parquet était talonné par les danseurs...



Le 20 octobre dernier, le Villechauve Country Club a honoré la célébration des Noces d'Or de M. et Mme LERAY en offrant une belle démonstration de danse country, une contribution originale à l'ambiance joyeuse de la fête.



A gauche, Madame Leray assise parmi ses invités est tout heureuse du spectacle qui s'offre à eux. A droite, Monsieur Leray trinque avec les membres du club et les remercie au nom du couple.

Association PARTAGER LE YOGA

Une nouvelle association a été créée récemment à Villechauve et a commencé son activité en octobre 2016. Comme son nom le dit clairement, elle a pour but de faire connaître le Yoga aux habitants de Villechauve et des villages voisins en leur proposant une pratique accessible et conviviale du « Hatha-yoga ». Pour « se détendre, entretenir son corps, découvrir le travail sur le souffle et aborder la vie positivement ».

La fondatrice et actuelle Secrétaire de l'association est Cécile MAUMELAT, demeurant 15 avenue de la Gare, où se déroulent les séances, le jeudi, matin et soir, et le vendredi soir.

Que viennent chercher les pratiquants dans ces séances de Yoga ?

Fondamentalement, une détente, une décompression, une relaxation : il s'agit de « lâcher prise », de s'affranchir du stress quotidien. Pour y parvenir, il faut d'abord apprendre à maîtriser la respiration, parvenir à un état de respiration harmonieux qui agit favorablement sur le rythme cardiaque. Cela prévient l'usure prématurée du cœur.

Ensuite, le Yoga est un moyen d'entretenir le corps. Il permet, grâce à des postures définies, grâce à des mouvements lents, l'assouplissement des articulations, sans les forcer.



Travail sur la colonne vertébrale, pour le confort des disques intervertébraux.



Préparation des articulations et muscles des jambes par des exercices au sol, en harmonie avec le souffle.



Assouplissement des hanches, en ouverture, avant de pratiquer la posture du poisson.



Marche lente méditative, avec mouvement des bras.



Une partie du groupe venant le jeudi soir.



Exercices respiratoires, appelés « pranayama », en posture assise.



Postures d'équilibre choisies librement, par le groupe du jeudi soir.



Automassage des jambes, chevilles et pieds, pour relancer l'énergie dans tout le corps.



Le groupe du jeudi matin a terminé sa séance et se rassemble pour un gentil sourire autour du professeur Cécile Maumelat.



Derrière elles est accrochée sur le mur une pensée édifiante de Bouddha, bien en accord avec la pratique du Yoga

Le Yoga permet le renforcement musculaire, en particulier celui des muscles qui soutiennent et actionnent la colonne vertébrale. Cela procure un apaisement des douleurs lombaires, dorsales, ou cervicales liées à de mauvaises attitudes de la vie courante. Il existe des postures qui facilitent la digestion, en agissant sur le transit intestinal. Cependant, il faut savoir que le Yoga *n'est pas* une thérapie. Mais il peut accompagner une thérapie.

Un point important est que les mouvements des membres, du tronc ou de la tête doivent toujours s'accorder avec la respiration, soit en phase inspiratoire, soit en phase expiratoire.

Mais le Yoga n'agit pas que sur le corps. Il s'adresse tout autant au mental. Au cours d'une séance de Yoga, des citations de Maîtres Yogi ou d'autres philosophes sont proposées aux pratiquants pour dégager des modèles de vie empreints de sagesse, tels que le non-attachement aux biens matériels, vivre dans « l'être » et non dans « l'avoir ».

***Le Yoga s'adresse à tous, hommes, femmes et enfants !
C'est une pratique bienveillante que l'on peut poursuivre toute la vie...***